



Troubles voisinage constant

Par **firen**, le **29/09/2011** à **10:43**

Bonjour,

J'ai une voisine qui met sa musique à fond depuis 3 ans tous les jours, à part lui dire de baisser le son et de taper contre le radiateur, je n'ai jamais appelé la police, j'ai juste fait un signalement (à la police), de peur de vengeance de sa part. De mon côté j'ai mis une fois la musique (j'étais en vacances). Cette dame n'a pas hésité à m'envoyer la police !!! et de plus'elle a déposé une plainte contre moi !!!!, je pense qu'elle se venge de mes coups sur le radiateur. je suis en tout cas assez étonnée de son comportement !. De plus elle a inventé un tissu de mensonges (que j'aurais eu des propos racistes envers elle, que je faisais du bruit tout le temps et que soit disant son frère serait venu me voir). Donc dois-je porter plainte contre cette dame ?, cela risque d'envenimer la situation ? Que se passe t'il pour moi après cette plainte ? et sinon puis-je faire à nouveau une main courante pour contester ses propos ? que me conseiller vous ? je ne voudrais pas envenimer la situation.

Merci de votre réponse.

Par **cocotte1003**, le **29/09/2011** à **20:08**

Bonjour, si cette personne est locataire, prévenez son bailleur par LRAR en leur demandant de faire cesser ce tapage. vous pouvez vous adresser aussi au syndic qui ne peut rien faire d'autre que de lui envoyer un courrier de réclamations. par contre voyez avec vos autres voisins s'ils ont les memes nuisances afin de faire faire un constat par le gendarmerie. il est vrai, avant de porter plainte, il vaut mieux essayer tou les autres moyens. Quelques fois il n'y a pas d'autre solution à part celle de déménager, cordialement

Par **firen**, le **30/09/2011** à **17:31**

Merci pour votre réponse. Que va t'il se passer pour moi apres ma convocation au commissariat ? tribunal ? amende ?comment cela se passe ?merci de votre reponse. (suis novice ds ce domaine)

Par **cocotte1003**, le **30/09/2011** à **19:44**

Bonjour, ne vous inquiétez pas, vous allez etre convoquée au commissariat ou on vous demandera votre version des faits. La plainte a de tres tres ... forte chance d'etre classée sans suite. surtout rendez-vous bin à la convocation du commisariat : il n'est jamais bon de faire "la politique de l'autruche" surtout que vous ne craignez rien, cordialement

Par **firen**, le **05/10/2011** à **09:22**

Bonjour,

J'avais une autre question : je m'occupe beaucoup de ma mère qui est âgée , me rend souvent à son domicile et passe souvent des nuits chez elle. Il y a une caméra dans le hall d'entrée de mon immeuble, puis-je (éventuellement) faire utiliser ce moyen pour preuves (que je ne suis donc pas souvent chez moi)? Y a t'il un délais de conservation des images ?.Merci de votre réponse, Cordialement.